



COMMUNE D'ISNEAUVILLE 76230 (Seine-Maritime)

## DECISION N°2025/002

### OBJET : TARIF ENTREE THEATRE PIECE « ET SI ON EN PARLAIT » – SALLE DES FETES

Madame la Maire d'ISNEAUVILLE,

VU – le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

VU – la délibération N°2022/044 du 08 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Madame la Maire concernant la fixation des tarifs,

Considérant que les membres de la commission culturelle ont validé l'évènement et ont souhaité fixer le tarif d'entrée à 25 €/adulte et 15 €/enfant,

Considérant que Madame Claude HAMEL, adjointe à la culture a présenté l'animation en séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2025,

Considérant la nécessité d'encaisser les produits de l'entrée,

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : De fixer le droit d'entrée au Théâtre « Et si on en parlait » du Dimanche 19 octobre 2025  
à la salle des fêtes à 25 €/adulte et 15 €/enfant.

Article 2 : Donne son accord pour le rattachement à la régie « fêtes et cérémonies »

FAIT A ISNEAUVILLE, le 15 septembre 2025

La Maire,



Sylvie LAROCHE